

Saint Martin, 05 120 **St Martin de Queyrières**

Accueil : 04 92 21 34 76 Direction : 04 92 21 33 42

Fax : 04 92 54 30 94 Cantine : 04 92 21 34 39

Site : <http://www.ec-st-martin-de-queyrieres.ac-aix-marseille.fr>

Mail : eepu05.stmartindequeyrieres@ac-aix-marseille.fr

Compte-rendu du conseil d'école du mardi 13/02/2024

Membres présents :

- Les enseignants : monsieur Giraud-Sauveur, directeur, madame Mathieu, madame Giraud-Sauveur, madame Jacob, Monsieur Lemaitre
- Les déléguées des parents d'élèves : madame Joos, monsieur Duterte, Madame Faure, Mme Rousselle, Mme Gaillard.
- Représentants de la mairie : Monsieur Giordano (mairie), Madame Torrent (première adjointe), monsieur Faure (adjoint), Madame Kermarec (conseillère municipale), Monsieur Hussein (conseiller municipal)

Début de la réunion : 18 h 15

1 – Budget prévisionnel de l'école pour l'année civile 2024

La mairie intervient à plusieurs niveaux :

- Le budget prévisionnel de l'école pour l'année civile 2024.
 - o 36 903 euros :

▪ Budget de fonctionnement	21 903,00 €
▪ Budget d'investissement :	14 000,00 €
▪ Subvention pour la coopérative de l'école :	1 000,00 €
 - o Ce budget permet de financer : les achats de fournitures scolaires ; le renouvellement des manuels scolaires et l'achat de livres de littérature jeunesse ; les actions engagées dans le cadre des parcours d'apprentissage (en éducation physique et sportive, en éducation culturelle et artistique, en éducation au développement durable, en éducation à la santé et dans le domaine du parcours citoyen).
 - o Cette année l'investissement est consacré au remplacement des ordinateurs utilisés par les adultes de l'école et au remplacement des ordinateurs élèves les plus anciens
- Le contrat d'entretien des équipements numériques avec la société LDI à Chorges : 5 100,00 euros. 50 heures de travail prévues en 2024.
- Le renouvellement des petits équipements de mobiliers : 1 500,00 €
- L'entretien de l'école : la mairie assure l'entretien des bâtiments. La réfection des peintures du vestiaire maternelle sera réalisée en partie pendant les vacances de février 2024.

La communauté de communes apporte un soutien sur plusieurs dossiers :

- Prise en charge de la totalité des transports liés aux sorties scolaires
- Prise en charge totale du coût des séances de natation, kayak, et du Dumiste
- Le contrat local d'accompagnement à la scolarité : la communauté de communes prend en charge 3 séances par semaine.

Monsieur le Maire précise que le budget transport mis à disposition par la communauté de communes va évoluer à partir de la rentrée prochaine, avec la mise en place d'appels d'offres auprès des transporteurs.

2– Sécurisation des locaux scolaires

Le ministère de l'Éducation Nationale a demandé que chaque établissement scolaire réalise un diagnostic de sécurité. Le directeur a sollicité l'avis et les conseils de correspondants sureté de la gendarmerie de l'Argentière la Bessée.

Globalement l'école dispose déjà de bonnes conditions de sécurité avec en particulier un contrôle des accès.

Quelques pistes d'amélioration ont été relevées :

- Au niveau de la passerelle en bois : les barrières sont visiblement trop basses ; il faudrait augmenter la hauteur
- Au niveau du jardin : les barrières sont visiblement trop basses ; il faudrait augmenter la hauteur
- Le portail de la bibliothèque municipale ; avec le gel et le dégel, les montants bougent et il n'est pas toujours possible de le fermer à clé ; il faudrait reprendre complètement la structure de ce portail
- Parking et parvis : ils sont à l'écart de l'école ; des problèmes ont déjà été signalés (vol dans une voiture, élèves abordés par des adultes inconnus sur le parking à la sortie de l'école)
 - o Envisager des caméras de surveillance pour surveiller le parvis et le parking et le terrain de sport
 - o Empêcher les voitures de venir sur le parvis : en effet il y a risque pour la sécurité des personnes qui attendent sur le parvis devant l'école (attaque à la voiture-bélier) - Installer des blocs béton ou gabion à l'entrée du parvis
- Cour et annexes extérieures
 - o Absence de volets sur certains vitrages : salle de sport, contact visuel direct avec la route derrière : il faudrait installer un film sans teint pour empêcher la vue de l'extérieur vers l'intérieur de la salle de sport.

Avis des membres du conseil :

- Monsieur Faure juge que les pistes proposées sont intéressantes. Il est utile de disposer d'un regard extérieur pour mettre en évidence des points à améliorer.
- Monsieur le Maire précise que ces propositions seront étudiées afin d'en évaluer la faisabilité, certaines mesures améliorations pouvant être réalisées plus vite que d'autres.

3 - Fréquentation scolaire des élèves

Le directeur rappelle les règles de la fréquentation scolaire :

- Tous les élèves de 3 à 16 ans sont soumis à la fréquentation scolaire régulière.
- Selon l'article L. 131-8 du code de l'éducation, les seuls motifs d'absence considérés comme légitimes sont les suivants :
 - o Maladie de l'enfant,
 - o Maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille,
 - o Réunion solennelle de famille,
 - o Empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications,
 - o Absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.
- **Ainsi plusieurs motifs ne sont pas légitimes :**
 - o Le départ en vacances
 - o La participation à un stage ou un entraînement de ski ou autre activité physique

Lorsqu'un élève est absent pour un motif non justifié et non valable au regard des textes en vigueur :

- L'absence est signalée à l'Inspection académique
- La famille reçoit un courrier de rappel de l'obligation d'assiduité

Il est constaté chaque année des absences non justifiées et donc non valables, avec des conséquences sur les apprentissages des élèves mais aussi sur le fonctionnement des classes et le travail des enseignants.

Le directeur demande aux parents de respecter rigoureusement la réglementation.

Avis des membres du conseil :

Les parents font remarquer que certains parents n'ont pas le choix du fait de leur activité saisonnière. Le directeur rappelle que la réglementation est la même pour tous.

4 - Organisation des stages de réussite pendant les vacances scolaires (printemps 2024 et été 2024)

Le ministère de l'Éducation Nationale organise des stages de réussite pendant les vacances scolaires pour les élèves du CP au CM2

Mme Roesch, enseignante de l'école est volontaire pour assurer deux stages :

- Pendant les vacances de printemps 2024 ; stage de 15 h ; du lundi 22 au jeudi 25 avril 2024, de 9 h à 12 h chaque matin
- Pendant les vacances d'été 2024 ; stage de 9 h ; du lundi 26 au mercredi 28 août 2024 - de 9 h à 12 h chaque matin
- Les enseignants repèrent les élèves qui en ont besoin (en français et ou mathématiques) ; le directeur adresse la proposition aux parents qui acceptent ou refusent

Avis des membres du conseil : Les parents délégués approuvent la mise en place de ces stages. De bons retours ont pu être constatés suite aux premiers stages mis en place au cours de l'été 2023. Les élèves ont participé avec intérêt au stage.

5 - Mise en œuvre du dossier NEFE (notre école faisons-là ensemble)

- **Le thème du dossier NEFE de l'école** : aménager certains espaces de l'école pour mieux vivre ensemble et pour renforcer les apprentissages en EPS et dans d'autres disciplines
- **Le dossier NEFE s'étale sur 3 années**
 - o Des jeux éducatifs pour les élèves ont été achetés ; certains sont déjà mis à disposition dans la garderie, mais aussi dans la cour dans le cadre des malles APQ (activité physique quotidienne)
 - o Des trottinettes et vélos ont été livrés pour les élèves de maternelle
 - o Des tapis ont été livrés pour la salle de sport
 - o Au printemps 2024 installation prévue de la table de ping-pong et de l'ombrière sur la terrasse
- **Prévision pour 2024 et 2025** : une réunion est prévue avec les élus de la commune et les services techniques vendredi 23 février 2024.
 - o Poursuite de l'achat des tapis de la salle de sport (un chariot et 12 tapis)
 - o Réflexion sur les aménagements possibles de la salle de sport
 - o Autres petits achats en EPS
 - o Installation du filet pare ballons
 - o Améliorer les capacités d'affichage dans l'école afin de mieux valoriser les productions des élèves
- **Le service périscolaire contribue également à l'activité physique quotidienne des élèves** pendant les divers temps de garderie et cantine.
- **Le travail engagé avec les élèves délégués des classes élémentaires se poursuit** :
 - o Les délégués des élèves sont passés dans les classes maternelle pour expliquer ce qui a été acheté
 - o Au cours du conseil des délégués élèves de l'école deux décisions ont été prises :
 - Mise en place dans la cour d'un banc de l'amitié : lorsqu'un enfant s'assoie sur le banc, cela signifie qu'il se sent seul et les autres élèves peuvent venir le chercher pour jouer avec lui
 - Par ailleurs certains élèves se proposent d'être ambassadeurs du respect des autres dans la cour : ils ont une vigilance particulière pour repérer des élèves qui se sentiraient seuls, qui auraient des soucis. Pour autant les élèves doivent continuer à s'adresser directement à un adulte lorsqu'ils rencontrent un problème.
 - o Le directeur note que les élèves délégués apprécient d'être impliqués dans la recherche de solutions aux problèmes rencontrés. Ils se sentent valorisés quand leurs propositions peuvent être retenues.

6 – Questions diverses

- **Cantine – Question sur l'absence de serviette de table et de couteau pour les plus jeunes**
 - o Monsieur Faure va se renseigner auprès du service cantine. A priori les élèves de maternelle n'ont pas de couteau car les aliments sont coupés par les adultes et les serviettes en papier sont données aux élèves s'ils en demandent.

- **Les parents souhaitent pouvoir disposer d'informations plus précises sur le fonctionnement du service cantine**
 - o Un film peut être réalisé pour présenter les locaux de l'école ou seulement l'espace cantine, mais sans filmer les élèves. Il s'agirait également de mettre en avant la préparation sur place des repas avec des produits locaux, bio.
 - o Monsieur Lemaitre peut éventuellement construire avec les élèves un diaporama de présentation de l'école, mais cela est sous réserve que ce travail entre bien dans le cadre de son programme de l'année prochaine.
 - o Au moment de l'entrée à l'école en PS, les parents auraient besoin de découvrir davantage les locaux de l'école, particulièrement l'espace cantine.
 - Les futurs élèves de PS sont accueillis en juin, un soir par l'enseignante
 - A cette occasion il peut être envisagé d'organiser une visite des locaux de la cantine en présence du personnel périscolaire (sous réserve de leur accord). Cela permettrait aussi aux nouveaux parents de rencontrer Géraldine Croux, coordonnatrice des temps périscolaires.
- **Organisation du carnaval de l'école :**
 - o Jeudi 18 avril 2024, après-midi – 14 h 45 à 16 h 00
 - Défilé dans la cour – puis présentation de deux ou trois chants sur le thème du Carnaval en présence de l'intervenant Dumiste.
 - Goûter avec les élèves et les familles.
- **Organisation de la soirée de rencontre parents-enseignants-partenaires :**
 - o Jeudi 27 juin 2024 à partir de 16 h 30
 - o A 16 h 30 :
 - Rencontre parents enseignants dans les classes, avec des expositions sur les projets réalisés au cours de l'année
 - Dans la cour proposition de jeux pour les élèves ; les parents délégués proposent d'organiser une petite kermesse avec divers stands.
 - o A 18 h - Présentation de quelques chants par les élèves en présence de l'intervenant Dumiste
- **Réflexion sur la présentation par les élèves de chants ou danses**
 - o En juin dernier la pluie nous a obligé à présenter les danses dans la salle de sport qui est trop petite pour accueillir élèves et parents dans de bonnes conditions. La cour présente une bonne capacité d'accueil.
 - o Les parents demandent s'il est possible de prévoir une estrade : monsieur Lemaitre rappelle que l'estrade nécessite d'être conforme aux normes et si elle est trop petite il n'est pas possible de mettre tous les élèves de l'école.
 - o L'idée d'utiliser la salle polyvalente se heurte à certaines contraintes : nécessité de plusieurs déplacements en car, perte de temps, ...
 - o Pour cette année plusieurs pistes seront explorées :
 - Installer quelques bancs en demi-cercle
 - Envisager de demander à quelques parents de s'asseoir dans la cour pour permettre à tous de bien voir le spectacle.
- **Vente d'un produit décoré par les élèves au profit de la coopérative scolaire :**
 - o Les parents délégués proposent la vente d'un mug, décoré avec des dessins réalisés par les élèves. Ils ont choisi une entreprise locale.
 - o Chaque élève réalise un dessin et les dessins sont imprimés sur le mug (un mug par classe). Un tarif de 6 euros est envisagé. Cette action sera réalisée avant les vacances de printemps.
- **Le directeur proposera aux parents délégués une réunion de travail début mars 2024**

Fin du conseil : 20 h

Le directeur de l'école

M. Giraud-Sauveur Michel

La secrétaire de séance

Mme Faure Caroline